



Convention d'utilisation de l'application Inventaire des déchets

L'utilisation de cette application Internet est exclusivement réservée aux communes identifiées par le service cantonal de gestion des déchets (GEDEC).

Les accès sont protégés par un code d'accès 'identification unique & mot de passe' communiqué par le GEDEC aux communes concernées.

L'Etat de Genève, une fois par an, procède au changement du 'mot de passe'.

Chaque commune ou détenteur d'un droit d'accès est personnellement responsable des conséquences d'un usage abusif de ce droit, par lui ou par un tiers qui pourrait utiliser son code d'accès.

En cas de départ d'un collaborateur ayant accès à l'application, la commune informe le GEDEC afin de procéder au changement du " mot de passe ".

Chaque commune est responsable de l'installation et de la mise à jour régulière d'un antivirus sur le poste de travail.

Lu et approuvé le :

Timbre de la commune et signature :

La convention dûment signée est à retourner par fax au 022 327 80 89 ou par courrier au GEDEC, ch. de la Gravière 6, 1227 Les Acacias.